

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 V. 299 Vœu relatif à la mémoire de Ronan Gosnet.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé lors du Conseil du 2^e arrondissement par Catherine Michaud, avec le soutien des élu.e.s écologistes, socialistes, radicaux et LR du Conseil du 2^e arrondissement, adopté à l'unanimité ;

Considérant l'assassinat le samedi 12 mai dernier de Ronan Gosnet, poignardé par un terroriste se revendiquant de l'Etat Islamique, dans le 2^e arrondissement de Paris ;

Considérant l'émotion suscitée par la mort de Ronan Gosnet, jeune homme de 29 ans, originaire de la Sarthe, commerçant dans le 2^e arrondissement, habitant à Paris, dans le 13^e arrondissement depuis une dizaine d'années ;

Considérant l'hommage rendu le mercredi 16 mai 2018 à Ronan Gosnet sur les lieux de l'attaque, rue Marsollier ;

Considérant que cet acte de terrorisme a également fait 4 blessés, dont deux graves, maintenant hors de danger ;

Considérant que la mémoire de Ronan Gosnet et la violence terroriste meurtrière dont il a été victime ne doivent pas être oubliées ;

Sur proposition d'Olga Johnson, Béatrice Lecouturier, Maud Gatel, François Haab et des élus du groupe UDIMoDem,

Émet le vœu :

- Que la Mairie de Paris, en accord avec la famille de Ronan Gosnet, appose une plaque en hommage à sa mémoire, rue Marsollier, dans le 2^e arrondissement de Paris.